



Monsieur Le Maire

A
SCI PLANETE ARTIFICE
660 Impasse des poudrières
14170 SAINT PIERRE EN AUGE

Saint Pierre en Auge, le 15 avril 2025

Nos réf. : LN/JM – 2025167
Objet : Réhabilitation du site en cas de cessation d'activité

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 10 décembre 2024 par lequel vous sollicitez l'avis du maire sur la réhabilitation du site en cas de cessation d'activité dans le cadre de votre demande d'autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement.

Nous vous informons que votre proposition relative aux conditions de remise en état du site nous apparaît satisfaisante.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacky MARIE



Maire de Saint-Pierre-en-Auge.

Mairie de Saint-Pierre-en-Auge
Place de l'hôtel de ville
Saint-Pierre-sur-Dives
14170 Saint-Pierre-en-Auge

A l'attention de M. le Maire

Bellengreville, le 12 Février 2025

Monsieur le Maire,

La SCI PLANETE ARTIFICE dispose d'un récépissé de changement d'exploitant délivré par le Préfet du Calvados permettant l'exploitant d'un stockage de feu d'artifice en date du 13 février 2017. PLANETE ARTIFICE souhaite aujourd'hui augmenter sa capacité de stockage.

Dans ce cadre, la SCI Planète Artifice doit déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale. Or, selon le 11° du I. de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement, la demande doit être accompagnée de l'élément suivant :

"Avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêté définitif de l'installation."

Je sollicite donc votre avis concernant la réhabilitation du site en cas de cessation d'activité.

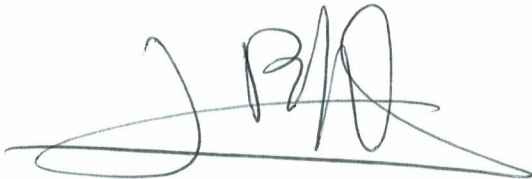
Dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, la SCI PLANETE ARTIFICE s'engage d'ores et déjà sur les points suivants :

- élimination de tous les déchets de manière conforme à la réglementation,
- élimination de tous les produits dangereux,
- réalisation d'un dossier de cessation d'activité comprenant un diagnostic de pollution des sols.

En cas de cessation d'activité, nous laisserons un terrain propre et réutilisable pour des activités artisanales ou industrielles.

Vous remerciant par avance de votre avis ou accord sur notre proposition de remise en état, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

M. Bruno MAUGER
Président de la SCI PLANETE ARTIFICE





analyse et maîtrise des risques industriels

Pour

PLANETE ARTIFICE

Site de Saint-Pierre-en-Auge (14)



PJ n°51 Origine géographique des déchets

**4° du I. de l'article D. 181-15-2
du code de l'environnement**

Projet d'augmentation du timbrage et de
création d'une zone de destruction

Prévoir
le risque

Réduire
l'imprévu

Octobre 2025 – v2.0

Suivi des modifications

<u>Version</u>	<u>Date</u>	<u>Intitulé - Modification</u>
<u>1.0</u>	<u>Décembre 2024</u>	<u>Version initiale</u>
<u>2.0</u>	<u>Octobre 2025</u>	<u>Version complété suite à demande de complément de la DREAL</u>

➔ PLANETE ARTIFICE

➔ PJ n°51 Origine géographique des déchets

Les déchets traités par le site PLANETE ARTIFICE seront uniquement des chutes de mèches produites sur le site.

Il s'agit de 100 à 200 g par an au maximum. (L'opération de brulage prévoit au maximum de bruler 100 g de mèches une à deux fois par an).

Aucun déchet extérieur ne sera admis sur site.



analyse et maîtrise des risques industriels

Siège social

[Le Bourg](#)

[15500 Saint-Poncy - France](#)

Stephan PRETTO

07 85 70 38 75

Stephan.pretto@amarisk.fr

Jean DREYFUS

06 30 10 19 24

jean.dreyfus@amarisk.fr



**Prévoir
le risque**

**Réduire
l'imprévu**